



Le mot du Maire

C'est avec grand plaisir que je présente ce numéro 70 d'INFO-CHAMBORÊT, ce bulletin est donc dans sa 35^e année d'existence et comme tous les numéros pairs, une large partie de cet exemplaire est consacré à la présentation du budget de notre commune. Ce document est d'une grande importance, je dirai même qu'il s'agit là d'un élément essentiel pour l'action municipale. Aujourd'hui, de plus il est devenu difficile de bâtir ce budget du fait de la diminution des dotations de l'État et même de la mise à zéro de la DGF (dotation générale de fonctionnement) pour ce qui concerne Chamborêt.

Quoi qu'il en soit la municipalité conserve la volonté de développer notre commune.

Dans le rétro

Dans 9 mois nous arriverons au terme de cette mandature 2020/2026. Le moment est donc venu d'évaluer le chemin parcouru en rappelant les engagements antérieurs pris.

Voirie et réseaux:

- L'effacement des réseaux aériens a été réalisé route de Nantiat, aux Graules et les travaux à Vaux débutent en octobre.
- Des aménagements de sécurité à l'entrée ouest du bourg ont été mis en place.
- L'adduction en eau potable rue des peupliers a été reprise.

Bâtiments:

- La salle polyvalente dorénavant baptisée salle de la Glayeuole a connu des travaux de rénovation intérieure: peinture des murs, réfection du sol et du plafond ainsi que l'installation d'un système alimenté par une pompe à chaleur qui vient en complément du chauffage produit par la chaudière bois. Ce système est réversible et peut assurer également le rafraîchissement de la salle.
- Le plafond et l'éclairage du plafond de la salle de réception vont être repris très prochainement.
- Suite à un audit pour les économies d'énergie, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits du restaurant scolaire et de l'école.
- Le sentier de promenade « les choupissons » accessible à tous a été balisé et est régulièrement entretenu par les services techniques.
- La boîte à livres est installée sous l'auvent de l'atelier municipal place de la mairie.
- En ce qui concerne la modernisation du territoire, le suivi et l'aide au déploiement de la fibre par Orange ont été assurés.

Le Maire, Jean-Jacques DUPRAT

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	LUNDI SEMAINE PAIRE
COLLECTE déchets recyclables	CF calendrier ELAN
Sortir les bacs la veille, Bacs pleins et couvercle fermé	

Médiathèque l'@postrophe – Nantiat Tél.: 05 55 53 33 11	
Lundi	FERME
Mardi	15 h - 18 h
Mercredi	10 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi	15 h - 18 h
Vendredi	15 h - 18 h
Samedi	10 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

HORAIRE D'OUVERTURE de la DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE de Nieul – 06 26 85 15 60	
Lundi	9h-11h45 - 14h-17h15
Mardi	9h-11h45 - 14h-17h15
Mercredi	9h-11h45 - 14h-17h15
Jeudi	FERMÉ
Vendredi	9h-11h45 - 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 - 14h-17h15

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025		
Date	Association	Animation
Du 15 au 26 octobre	CHAMP DE RELIANCE	Ateliers
15 novembre	COMITÉ DES FÊTES	Soirée Tartiflette
6 décembre	MAIRIE	Goûter des Aînés

Collecte des encombrants 2025

Mercredi 12 novembre

(S'inscrire à la mairie le mardi 11 novembre midi au plus tard)

Directeur de la publication : Jean-Jacques DUPRAT
 Rédaction et photos : Agnès NICOLLE, Nelly BOULESTEIX, Sandra PAQUET, Fabien ROBY, Jean-Luc BERTON, le secrétariat de mairie, les associations et les enseignants.

Nouveaux horaires mairie

Lundi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h 30

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9 h à 12 h

Tél : 05 55 53 45 05

e-mail : mairie.chamboret@wanadoo.fr

site : www.chamboret.fr

Facebook : [l'officiel de Chamborêt](https://www.facebook.com/officialdechamboret)

À retrouver également sur l'application PANNEAUPOCKET

Permanences : Maire et adjoints : sur rendez-vous

Agence postale : Du lundi au vendredi 9 h à 12 h

Téléphone : 05 55 53 45 15

VIE DE LA COMMUNE

État civil

À NOTER

En application de la réglementation liée à la protection des données, le consentement des parents est nécessaire avant toute parution des avis de naissances. En cas de refus de communication, nous vous remercions de bien vouloir en informer la Mairie.

Naissances

25 JANVIER : Hemera AUDEL SAVARRY

17 MARS : Milo GENDRAUD

9 AVRIL : Ethan PASQUIER BONNEAU



Mariage

11 JANVIER : Anthony ONILLON
et Alexie DUFAY-RUAUD



Décès

17 MARS : Odette PEYREDIEU
veuve LAFARGE

22 MARS : Dominique RIBIERE ép. GRANET

30 AVRIL : Ida PERAUD ép. LEBRAUD

22 MAI : Christiane GALLY veuve ROUDIER



Vie pratique - Les numéros utiles

DÉSIGNATION	TÉLÉPHONE	HORAIRES
Assistante sociale Mme RULLIER	05 55 53 42 45	Permanences à Nantiat: mardi 14 h - 16 h 30; jeudi 9 h - 11 h
Association soins à domicile de Nantiat	05 55 53 37 03	
Cabinet infirmier BARTHES à Nantiat	05 55 53 54 56	
Conciliateur de Justice - M. NANAUD	05 55 53 42 43	Permanences Mairie Nantiat: 2 ^e mercredi sur rendez-vous
École de Chamborêt	05 55 53 44 99	
École de Vaulry	05 55 53 34 66	
Gendarmerie - Brigade de Nantiat	05 55 53 30 42	Lundi 9 h-12 h et vendredi 14 h-18 h
Maison médicale de Nantiat	05 55 53 58 58	
Pharmacie de Nantiat	05 55 53 42 16	
PIMMS	06 35 25 85 59	Jeudi semaine paire – place de la mairie 9 h 30-11 h 30
Référente autonomie Mme GRATADOUR	05 55 53 63 40	Permanences à Nantiat, vendredi: 9 h-10 h
Solidaribus	06 03 87 04 99	29-01 – 18-02 – 18-03 – 15-04 – 20-05 – 17-06
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix	05 55 48 06 75	Ouvert du lundi au samedi de 14 h - 18 h, sauf jours fériés
Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe (SGC)	05 55 76 00 78	

Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2025

GARDERIE PÉRISCOLAIRE - CANTINE			
Cantine scolaire	Repas enfant		3,00 €
	Repas adulte		5,50 €
Transport scolaire	Pour renseignement voir sur: transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires/tarifs-transports-scolaires		
Garderie Périscolaire	Forfait mensuel matin 1 enfant		18,50 €
	Forfait mensuel soir 1 enfant		24,50 €
	Forfait mensuel matin soir 1 enfant		40,00 €
	Forfait mensuel matin 2 enfants		32,50 €
	Forfait mensuel soir 2 enfants		45,00 €
	Forfait mensuel matin soir 2 enfants		75,00 €
	Si 3 enf. inscrits pour 1 forfait (montant du forfait 2 enfants + 50 % du forfait 1 enfant)		
Occasionnel - matin	2,70 €		soir 3,50 €
SALLE POLYVALENTE – MATÉRIEL			
Particulier commune	salle: 250 €	cuisine: 110 €	Total: 360 €
Hors commune	salle: 280 €	cuisine: 180 €	Total: 460 €
Associations commune	salle: 100 €	cuisine: 60 €	Total: 160 €
Forfait entreprise	Cuisine: 90 € / temps d'occupation de 48 h maximum		Total: 90 €
Forfait journée semaine			180 €
Caution	dommage à la salle: 500 €		ménage et respect tri déchets: 150 €
Vaisselle prêtée mais casse à régler suivant tarifs suivants:	Verre ou couvert manquant/cassé: 2,00 €		
Vaisselle (assiette...): 3,00 €	Batterie de cuisine (plat, faitout): Coût réel de remplacement		
Location du chapiteau communal (8 X 5)			100 €
Strictement réservé aux habitants de la commune pour être utilisé sur la commune			
TARIFS FUNÉRAIRES			
Concessions pleine terre	perpétuelle: 100 € le m ²	50 ans: 50 € le m ²	
Concessions cavurnes	perpétuelle (1x1m): 150 €	50 ans: 100 € (1x1m)	
Caveau communal	Les 6 mois	10 €	
Concessions des cases columbarium	30 ans	610 €	
	15 ans	305 €	

VIE DE LA COMMUNE

Budget principal 2025

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges à caractère général (eau, électricité, alimentation, fournitures scolaires, entretien bâtiments...)	228 255 €
Charges de personnel	487 985 €
Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités, service incendie...)	67 100 €
Charges financières	16 000 €
Virement section investissement	66 436 €
Amortissement sur ACI	24 338 €
Subvention aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie	37 588 €
TOTAL	927 702 €

RECETTES	
Produits financiers	4 200 €
Produits exceptionnels	500 €
Produits services (cantine, salle polyvalente, mutualisations moyens et de personnel...)	123 000 €
Impôts et taxes (taxe foncière, habitation, attribution de compensation...)	495 081 €
Dotations et participations	91 500 €
Atténuation de charges	30 500 €
Autres produits de gestion courante (loyers...)	36 000 €
Résultat reporté	146 921 €
TOTAL	927 702 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Immobilisations incorporelles (programme en cours depuis 2023)	2 300 €
Immobilisations corporelles (achat de matériel + programme en cours depuis 2023)	24 933 €
Immobilisations en cours (constructions, voirie)	53 750 €
Subvention d'équipement versées	24 338 €
Remboursement des emprunts	70 000 €
Déficit antérieur reporté	81 364 €
Restes à réaliser	56 060 €
TOTAL	312 746 €

RECETTES	
Subventions investissement	4 623 €
Emprunt	51 207 €
Dotations et réserves (FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé)	123 206 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	24 338 €
Virement section de fonctionnement	66 437 €
Créances autres budgets	21 840 €
Restes à réaliser (demande subventions en cours)	21 095 €
TOTAL	312 746 €

LES TAUX DES IMPOSITIONS

Taxe foncière bâti : taux commune + taux départemental	35,29 %
Taxe foncière non bâti	45,56 %
Taxe d'habitation	11,15 %

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	12 869,00 €	7 451,00 €	3 319,00 €	0,00 €	0,00 €	279,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotation solidarité rurale	16 744,00 €	16 952,00 €	18 115,00 €	18 569,00 €	19 001,00 €	22 709,00 €	25 238 €	30 000 €
Dotation totale	29 613,00 €	24 403,00 €	21 434,00 €	18 569,00 €	19 001,00 €	22 988,00 €	25 238 €	30 000 €

VIE DE LA COMMUNE

Budget eau 2025

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
Charges à caractère général (assistance technique EDF, achat compteurs socpz...)	126 451 €
Atténuations de produits	8 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 775 €
Autres charges de gestion courante (produits irrécouvrables, effacement surendettement...)	4 500 €
Charges financières	9 000 €
Charges exceptionnelles	1 500 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500 €
TOTAL	187 726 €

RECETTES	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 920 €
Produits exceptionnels	4 500 €
Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	167 200 €
Reprise sur amortissements et provisions	1 500 €
Résultat reporté	4 606 €
TOTAL	187 726 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
Opération d'ordre de transfert entre sections	9 920 €
Emprunts et dettes assimilées	25 000 €
Immobilisations en cours (constructions, voirie)	0,00 €
Comptabilité distincte rattachée	0,00 €
TOTAL	34 920 €

RECETTES	
Comptabilité distincte rattachée	0,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 775 €
Solde d'exécution reporté	76 791 €
TOTAL	113 566 €

L'eau potable à Chamborêt

La distribution d'eau potable aux usagers, particuliers et entreprises est, à Chamborêt, sous la responsabilité de la commune qui gère l'approvisionnement, le développement du réseau de distribution, sa maintenance, les raccordements aux usagers ainsi que le budget: achat, vente, taxation et investissements.

Les captages communaux permettaient historiquement d'approvisionner Chamborêt en eau potable. Dans les années 1980, ceux-ci furent déclarés insalubres par l'ARS (Agence Régionale de Santé) à cause d'un taux trop élevé d'Arsenic.

Afin de livrer une eau consommable de bonne qualité, la commune a donc dû se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement.

Aujourd'hui, environ 14 000 m³ / an sont fournis par le Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable (SYDEP) qui des-

sert le Chatain, Le Peyroux, les Graules et Villate tandis que le service de l'eau de la Communauté Urbaine Limoges Métropole livre environ 26 000 m³/an aux autres sites de la commune (+ 24 000 m³ revendus pour les besoins de la commune de Vaulry).

La Communauté Urbaine de Limoges Métropole assure également les services techniques de maintenance et branchements au réseau ainsi que les relevés de consommations.

Concernant la partie financière de la responsabilité "Eau Potable" de la commune, elle fait l'objet de budgets annexes (Fonctionnement et investissements), distincts des budgets de fonctionnement et investissements communaux, et devant obligatoirement être à l'équilibre.

Il est donc impératif que les prix et taxes facturés aux usagers suivent scrupuleusement l'évolution des coûts à nos four-

nisseurs et des diverses taxes perçues et reversées soit aux fournisseurs soit à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Pour 2025, le prix d'achat de l'eau a évolué de 3,48 %.

Trois différentes taxes s'appliquent sur le volume d'eau facturé:

- Redevance de prélèvement à la source (Payé aux fournisseurs): 0,04 €/m³ pour C.U. Limoges Métropole et 0,04 €/m³ pour le SYDEP
- Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau L.B.): 0,33 €/m³
- Performance réseau Eau potable (Agence de l'eau L.B.): 0,02 €/m³

En ce qui concerne les investissements, la rénovation du réservoir tampon des Forêts, construit il y a plus de 50 ans, est en cours d'étude et prévue d'être engagée en 2026.

VIE DE LA COMMUNE

La taille des haies

La taille des haies est une tâche essentielle pour maintenir l'esthétique et la santé de votre jardin. Cependant, elle doit être effectuée en respectant certaines règles, notamment celles concernant la voie publique et les relations de voisinage.

Pourquoi tailler ses haies ?

Tailler ses haies permet de :

- Maintenir leur forme et leur densité.
- Favoriser une croissance saine en éliminant les branches mortes ou malades.
- Prévenir l'envahissement des espaces voisins ou de la voie publique.

Les règles de taille près de la voie publique :

Lorsque vos haies bordent une voie publique, certaines règles doivent être suivies pour garantir la sécurité et le confort de tous :

1. Hauteur Maximale : Selon le code de l'urbanisme, la hauteur des haies ne doit pas gêner la visibilité des automobilistes ou des piétons. En général, elle doit être inférieure à 2 mètres près des intersections et des passages piétons.

2. Propreté : Les déchets de taille ne doivent pas être laissés sur la voie publique. Il est important de les ramasser et de les éliminer correctement.

3. Accès Libre : Les branches ne doivent pas empiéter sur les trottoirs ou les routes, permettant ainsi une circulation libre et sécurisée.

Les règles de taille vis-à-vis des voisins :

La bonne entente avec les voisins passe aussi par le respect des règles de jardinage. Voici quelques points clés :

1. Distance de plantation : Les arbres et haies doivent être plantés à une distance minimale de 50 cm de la limite séparative si la hauteur de plantation ne dépasse pas 2 mètres. Pour les haies dépassant cette hauteur, la distance doit être d'au moins 2 mètres.

2. Hauteur Limite : En l'absence de réglementation locale spécifique, les haies plantées à moins de 2 mètres de la limite séparative ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.

3. Entretien régulier : Il est de la responsabilité du propriétaire d'entretenir ses haies pour éviter qu'elles ne causent des



nuisances à ses voisins, telles que l'ombre excessive ou la chute de feuilles.

La taille des haies est plus qu'une simple tâche de jardinage. C'est un acte de respect envers la communauté et les voisins, encadré par des règles précises. En les respectant, vous contribuez à un environnement plus agréable et harmonieux pour tous.

Animaux divagants, mordeurs ou dangereux

La divagation des animaux s'inscrit dans un cadre réglementaire régi par le code rural et de la pêche maritime. Elle engage la responsabilité de son propriétaire et implique la commune.

Le cadre réglementaire

Est considéré en état de divagation tout chien :

- placé en-dehors de la surveillance effective de son maître, (hors opération de chasse ou garde de troupeau),
- se trouvant hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,

- ou éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 m.

Est considéré en état de divagation tout chat :

- non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations,

- ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et hors de surveillance immédiate de celui-ci,

- ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui (article L.211-23).

Sont considérés en état de divagation tout bovin, ovin, caprin, porc, équidé, animaux sauvages apprivoisés ou maintenus en captivité trouvés sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux (article L.211-20).

La responsabilité de la commune

Tout animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité de la commune où il a été trouvé. À ce titre, le maire dispose d'une convention avec une fourrière (carnivores domestiques) et mettre à disposition un lieu de dépôt (bovins, ovins, caprins, porcins, équidés, animaux sauvages apprivoisés ou maintenus en captivité) (articles L.211-20, L211-22, L211-24 du code rural et de la pêche maritime).

En outre, le maire prend toutes disposi-

tions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté ainsi que de tout animal qui serait trouvé errant ou en état de divagation en dehors des heures et des jours ouvrés de la fourrière ou de la structure qu'il a désignée comme lieu de dépôt (article R.211-11 du code rural et de la pêche maritime).

Enfin, le maire doit informer la population par affichage permanent en mairie, ainsi que par tous les moyens utiles des modalités selon lesquelles les animaux trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune sont pris en charge (article R.211-11 du code rural et de la pêche maritime).

Quelle pratique sur la commune de Chamborêt ?

À l'échelle de la commune de Chamborêt, l'animal est conduit vers le refuge le plus proche ou vers un vétérinaire.

Des messages d'alerte sont réalisés via l'application Panneau Pocket.



VIE DE LA COMMUNE

Panneaux photovoltaïques

La commune de Chamborêt s'est engagée très tôt dans la réduction de ses dépenses énergétiques avec la création, il y a dix ans d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière Biomasse (Plaquettes bois local).

La recherche d'économies s'est poursuivie avec la mise en œuvre d'isolations performantes dans nos bâtiments, et plus récemment l'installation d'un système de régulation du chauffage dans les locaux de l'école.

Dans la continuité de cette démarche, une étude menée par le Syndicat Energies Haute Vienne (SEHV) a permis au Conseil Municipal d'engager la réalisation d'une installation de production d'énergie photovoltaïque.

Les panneaux photovoltaïques installés sur l'école avec une puissance de 14 KWC et sur le restaurant scolaire avec une puissance de 22 KWC alimentent partiellement l'ensemble des bâtiments communaux: Salle "La Glayeule, chaufferie, restaurant scolaire, école et mairie. (Contrat en autoconsommation).

Cette production devrait générer une économie d'environ 38 % sur la consommation de ces bâtiments soit environ 6000 €/an. Le surplus, ré-injecté sur le réseau est vendu à EDF.

Ce contrat en autoconsommation (Consommation sur le site de production) sera complété par un contrat en autoconsommation collective permettant d'ali-



menter à moindre coût le bâtiment de la Forge.

L'investissement pour cette installation réalisée en février 2025 est de 45 000 € TTC.

Il a été subventionné à environ 40 % du montant HT, par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Aménagement et sécurité au Chatain

Ouverture de la nouvelle RN147: un axe modernisé pour Chamborêt et ses environs.

L'attente fut longue, mais le moment est enfin arrivé, depuis le 20 mai 2025, la RN147 s'offre un nouveau visage avec l'ouverture du créneau de dépassement.

Cet aménagement marque une avancée pour la sécurité des usagers sur cet axe stratégique reliant Limoges à Poitiers.

En empruntant cette voie, les automobilistes peuvent admirer les bordures hautes et fleuries, où des touches de couleurs vives (rouge, violette, jaune) viennent égayer

le trajet. Ces plantations soigneusement intégrées à l'environnement offrent une harmonie visuelle tout en contribuant à la biodiversité locale.

Aux abords du Chatain, le paysage a été remodelé pour s'adapter aux nouvelles infrastructures. Les aménagements ont été pensés pour préserver l'identité du territoire tout en améliorant le confort des riverains et des voyageurs. C'est un nouveau souffle à l'environnement sur cette partie de la commune.

L'ancienne portion de RN147 permet maintenant une nouvelle connexion vers Chamboret en passant par Chez D'Augère sans avoir besoin de s'insérer dans le trafic routier de la route nationale. Ce tronçon est une alternative efficace permettant désormais une liaison plus sécurisée vers le village.

Le projet comportait plusieurs enjeux majeurs:

- La préservation des milieux naturels, des zones humides notamment en localisant



les créneaux de dépassement sur des zones moins sensibles.

- La création de corridors écologiques permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer entre différents habitats.

- Limiter les nuisances sonores et visuelles, le tracé a été conçu de manière à éloigner les infrastructures des zones habitées.

- Une mise à niveau de l'assainissement routier, afin de protéger les cours d'eau environnants, notamment la vallée du Vincou.

Petit rappel, la portion de dépassement est limitée à 110 km/h.



Tri des déchets – Benne à cartons

Des nouveaux conteneurs dédiés au tri des cartons sont progressivement installés en Haute-Vienne. Ce nouveau service répond à l'augmentation des ventes en ligne qui accroît la production de déchets cartons.

À Chamborêt, un nouveau point d'apport volontaire a été installé dans le bourg. Il est en service depuis le 1^{er} juillet. Ce bac

accueille les cartons propres, mis à plat ou découpés, mesurant 50x50 cm.

Pour les usagers habitant le nord de la commune (le châtain/le peyrroux/la borderie...), un conteneur est à votre disposition route de Breuilaufa.

Il est rappelé que les cartons volumineux (électroménager), sont à amener en déchetterie.



VIE DE LA COMMUNE

« La boîte à lire »

Peut-être ne l'avez-vous pas remarquée, une armoire recyclée a été installée sur la place de Chamborêt, à l'abri, sous le porche des bâtiments techniques.



Cette armoire, relookée porte le nom de « **boîte à lire** » car elle est remplie de livres pour petits et grands.

Elle reçoit les dons de livres des personnes qui souhaitent mettre à disposition et partager leurs collections.

Pour rappel, vous pouvez y déposer uniquement des livres.

Vous pouvez en emprunter, les reposer quelques temps plus tard, en prendre d'autres, les partager avec votre entourage et en ramener d'autres.

On y trouve des livres très intéressants écrits par des écrivains célèbres, mais aussi moins connus, et aussi des écrivains du Limousin qui vous parlent de votre région.

Pour les jeunes, les ados, et pour les plus jeunes encore, tout un rayon d'histoires policières, et autres.

De quoi apprendre à « aimer » lire si besoin était, ou apprendre à lire pour d'autres encore, et trouver de nouvelles lectures pour d'autres.



Des bancs sont à disposition près de ce lieu ou dans les parcs aux alentours si le cœur vous en dit.

Alors êtes-vous lecteur, bibliophile, ou un grand lecteur ? peut-être cette boîte vous donnera t-elle simplement envie de vous lancer dans le monde de la lecture, y passer du temps et découvrir de nouveaux horizons.

“Le Champ de la Mariée” des lots encore disponibles

Parcelles constructibles viabilisées

39€ TTC le m²
(hors frais de notaire)

Parcelles de 542 m² à 957 m²
Prêtes à construire : eau, électricité, assainissement et télécom

A proximité :
150 m - la crèche, l'école, le centre de loisirs, la boulangerie et l'agence postale
3 km - la gare SNCF, le collège, commerces ou marchés, la maison médicale
20 km - Limoges zone nord - Family Village

INFORMATIONS EN MAIRIE : 05 55 53 45 05
mairie.chamboret@wanadoo.fr

Situé dans le bourg, à 5mn à pied de l'école, du centre de Loisirs, et des commerces, des parcelles sont encore disponibles sur Le lotissement Le Champ de la Mariée. Bordé par la Glayeule, le petit chemin des «Chouppissons» vous mènera vers un joli parcours nature accessible à tous.

Quatre pavillons individuels de l'ODHAC sont construits et 6 maisons ont été construites. Sur les 15 lots prévus pour les particuliers, 9 restent à construire.



Vaux

L'effacement des réseaux aériens dans le village de Vaux vont débuter en octobre prochain, ce chantier fera l'objet simultanément du développement de la fibre haut débit porté par la société Orange.

Étang du bourg

Le plan d'eau situé entre la rue des tulipes et la rue de Meuquet, a été créé au début des années 70 lors de la réalisation du premier lotissement. Il s'agit d'une réserve d'eau destinée à être utilisée pour la défense incendie et répertoriée en tant que

telle par les services du SDIS. La pêche y est permise pour les habitants de la commune à la seule condition toutefois de se déclarer auprès du secrétariat de mairie auparavant.

VIE DE LA COMMUNE

Vigilance fraude aux faux coursiers bancaires

Un fraudeur vous contacte par téléphone et se fait passer pour votre banque. Ce peut être aussi via un SMS ou un mail frauduleux (phishing). Il vous alerte sur le fait que votre carte bancaire a été compromise par une fraude. Il vous met en confiance et vous

indique qu'un coursier va venir chez vous récupérer votre carte bancaire pour la détruire. Il vous demande votre code secret et même vos codes de sécurité ou vos codes d'accès de banque à distance.

NE DONNEZ JAMAIS SUITE À UNE TELLE DEMANDE: Jamais votre banque ne viendra chez vous pour récupérer votre carte, ne vous demandera votre code confidentiel ou vos codes d'accès ou de sécurité.

Commerces ambulants

Tout au long de nos bulletins municipaux, nous vous avons donné des informations sur les nouveaux artisans et commerçants qui ont choisi de s'installer à Chamborêt.

Artisans ou commerçants, n'hésitez pas à vous faire connaître et nous nous ferons un

plaisir de venir à votre rencontre pour vous interviewer et mettre à jour notre site.

Les commerces en « porte à porte »

Des services on ne plus « de proximité » vous sont proposés sur votre commune.

Pour connaître les jours et heures de passage, vous devez les contacter, aussi, voici leurs coordonnées.

1- Boucherie - charcuterie Jean-Michel Rateaud

12 place Adrien Girette
87320 BUSSIERE POITEVINE

en porte à porte

tél: 05 55 68 42 69

Passage le mardi sur Chamborêt entre
16 h et 17 h

Tout type de viandes - produits frais- plats
cuisinés

2- Alimentation Debeaulieu EURL GDG

43 rue de la Lande
87520 ORADOUR SUR GLANE
06 77 69 46 23

(poissons - légumes - fruits - épicerie - crè-
merie - fromage - viande)

Passage tous les 15 jours le mercredi ma-
tin

en porte à porte (le contacter pour un
premier rendez-vous)

3 - Classé MODE vendeuse Emilie DUCHIRON

06 40 05 04 81 ou 03 85 51 82 93
classemode.com

Prêt à porter à domicile

Vêtements femme - enfants- homme
Linge de maison - literie sommiers mate-
las - livraisons à domicile
Produits ménagers écocertifiés
Passage tous les 2 mois environ.

Les Délices de Chamborêt

À la suite de la cessation d'activité du dépôt de pains « La Boulangeade » la municipalité a facilité l'installation de Dolorès et Solférino dans les locaux de l'ancienne boulangerie propriété de la communauté de communes pour l'ouverture d'un dépôt de pains et l'offre de différents produits gourmands. Leur activité connaît actuellement une baisse sensible, toutefois en collaboration avec la Chambre des Métiers et le service développement économique d'ELAN, nous recherchons tous les moyens nécessaires pour booster leur activité et assurer ainsi la pérennité de ce service.



Cabinet paramédical

La commune a vendu à la SCI Kinoret une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue du 8 mai et de la rue du Feuillardier. Ce terrain acquis voilà 11 ans est utilisé pour l'édification d'un cabinet paramédical. Les

travaux sont actuellement en cours et trois kinés vont commencer leur activité courant septembre.

Il s'agit de Léa, Juliette et Axel qui vont accueillir dans cette structure.



VIE DE LA COMMUNE

Mouvements du personnel



Christophe COURDEAU

Christophe a 26 ans. Il aime la chasse. C'est le petit jeune de l'équipe recruté en juillet 2023, il est titularisé depuis le 1^{er} juillet (mais stagiaire pendant 1 an selon le code des collectivités). Bravo Christophe!

Titulaire d'un CAP de menuisier installateur, puis d'un bac pro en chaudronnerie industrielle, il s'est testé sans attendre sur diverses missions d'intérim et même un service civique qui n'avait rien à voir avec sa formation, à l'école de Vaulry.

C'est de là qu'il a eu vent que la commune de Chamborêt recherchait un agent technique pour son service technique.

L'entretien avec nos élus a été concluant puisque quelques jours seulement après, il intègre l'équipe composée de Christian et d'un autre Christophe!

Il s'est d'ailleurs vite intégré, il est la touche à tout, surnommé « la caisse à ou-

tils », rien ne lui fait peur, la diversité des tâches lui plaît, de la tonte au placoplâtre.

Voici l'analyse de Christophe après 2 ans d'expérience sur la commune de Chamborêt :

« il y a beaucoup de travail sur la commune, car comme toutes les communes rurales, il y a beaucoup d'espaces verts à entretenir. C'est difficile de concilier toutes les tâches qui nous sont confiées car elles sont toutes aussi prioritaires les unes que les autres. Il y a aussi les administrés qui nous sollicitent directement, mais il faut savoir que les demandes doivent être centralisées à la Mairie pour une meilleure organisation et cohérence ».

Merci Christophe pour cette interview et le conseil municipal te souhaite une bonne continuation sur notre commune.

David VILLEMONTAIX : **le cuisinier de la commune Chamborêt**

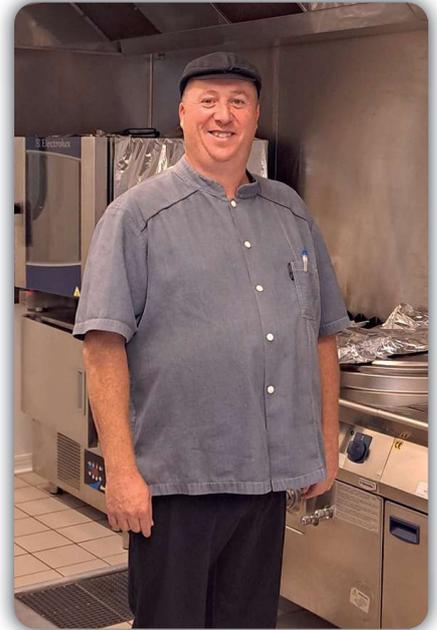
David a 46 ans, il est marié, père de 2 garçons, et son loisir est la chasse. Ce qu'il aime avant tout, c'est accompagner ses enfants dans leurs activités.

Dès l'âge de 16 ans, a travaillé en alternance comme charcutier traiteur, et il est resté 27 ans dans la même entreprise.

Les horaires à rallonges, le travail le week-end, les jours fériés, il connaît. D'avoir une famille l'a amené à réfléchir sur ses priorités. Il s'est rendu compte à la longue que sa vie professionnelle avait une incidence sur sa vie privée.

Il a donc adressé un tas de CV en ciblant les collectivités, car cela lui semblait correspondre à son projet de vie.

Le destin a voulu qu'il ait omis d'adresser une demande à Chamborêt... qu'à cela ne tienne, Sophie Pimpim (secrétaire à Chamborêt) mais qui travaillait pour Javerdat à l'époque, avait retenu sa candidature. Elle en a informé les élus qui se sont empressés de le recevoir pour lui expliquer les attendus, à savoir, préparer les repas de l'école, de la crèche et du centre de loisirs.



Une petite visite des locaux, une rencontre avec Martine et Sylvie en poste, et le tour était joué. Les étoiles ont brillé dans les yeux de tous et David a été mis à contribution quelques jours après.

Au bout d'un an, il devient donc titulaire mais stagiaire encore un an comme le veut le code des collectivités. Bravo David!

Voici l'analyse de David :

« Mon nouveau métier me plaît énormément. Je fais les menus, je diversifie les repas pour amener les enfants à goûter un peu de tout et des nouvelles choses. La façon de présenter, la couleur des aliments sont importants. Je m'occupe surtout des petits et moyens pour les aider à manger. C'est une surveillance permanente car malheureusement on s'aperçoit que certains enfants sont très difficiles à canaliser même sur un petit moment qui devrait être calme ».

Merci David pour cette interview et le conseil municipal te souhaite une bonne continuation sur notre commune.

Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie pour commémorer le 80^e anniversaire du 8 mai 1945 a connu une bonne affluence. Nous tenons à remercier tous les participants et particulièrement les enfants qui ont participé très activement.

VIE ASSOCIATIVE

Associations Chamborêt

À ce jour, **7 associations œuvrent** sur la commune pour vous proposer des activités et de l'animation.

- L'association Chamborêt Détente – 2 activités distinctes Gym douce-souplesse-renforcement musculaire- Relaxation – Sophrologie.
- L'association Sportive Judo SAINT-JOUVENT/Chamborêt

- L'association Communale de Chasse Agréée / ACCA
- L'association AURION – bien-être et alimentation -
- L'association des parents d'élèves
- Le Comité des fêtes
- L'association Champ de Reliance

Chacune d'entre elles vous donne au travers de nos deux bulletins annuels des nouvelles ou bilans de leurs activités.

Si vous souhaitez vous aussi œuvrer pour le bien être de notre commune, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie, et proposer soit votre aide, soit une autre idée qui vous tient à cœur et sur laquelle vous êtes prêts à vous investir.

Association Chamborêt Détente

Gym douce et sophrologie

L'assemblée générale s'est tenue le 11 juin 2025. Martine RIBIERE Présidente a ouvert la séance en présence de Florence Divers, Secrétaire, Agnès NICOLLE, Trésorière et en présence de quelques licenciées des 2 activités.

Le bilan financier est positif sur cette saison. L'augmentation du nombre de licenciées, l'augmentation du prix des licences, également la tenue de la buvette lors de la soirée de réouverture de la salle des fêtes ont pu compléter les subventions reçues par la Mairie de Chamborêt, ainsi que par le Crédit Agricole de Nantiat. Qu'ils en soient ici remerciés.

Nous avons pu organiser la galette des Rois pour les deux sections.

Une gestion saine qui va avec deux activités saines que sont la gym douce et la sophrologie, avec 16 adhérentes pour l'une et 8 pour l'autre.

Anyse Bazin, animatrice de la section gym douce, présente le bilan de sa saison :

« Voici la saison 2024/2025 qui se termine avec une nouvelle adhésion dans la bonne humeur et la convivialité.



Très belle année avec des nouvelles adhérentes qui ont bien participé et des anciennes qui les ont bien et vite intégré.

Je tiens à les remercier sincèrement pour cette complicité, cette énergie, ce dynamisme que nous avons partagé. C'est sûr on rigole bien mais cela ne nous empêche pas de travailler l'équilibre, la mémoire, la souplesse, le renforcement musculaire, la relaxation tout cela sur des musiques modernes et dans le but de nous aider à bien vieillir et à garder notre bonus santé.

Une ambiance chaleureuse et de sympathie, qui font que nous ne formons qu'un.

Je vous souhaite à toutes une très bel été et s'portez vous bien. »

Nathalie Sureau, en charge de la sophrologie dresse également un bilan très positif.

Les cours reprendront le 9 septembre 2025, aux mêmes jours et horaires il reste quelques places encore disponibles. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la Mairie de Chamborêt.

Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de Chamborêt est une association dynamique qui joue un rôle essentiel dans l'animation de la commune de Chamborêt. Composée de bénévoles

passionnés, l'association organise tout au long de l'année des événements variés visant à renforcer les liens sociaux et à offrir des moments conviviaux aux habitants.

Le Comité des Fêtes de Chamborêt, moteur de la convivialité locale

Depuis plusieurs décennies, cette association locale multiplie les initiatives pour rassembler les habitants, jeunes et moins jeunes, autour d'événements festifs et populaires. « Le but, c'est de créer du lien entre les gens, de donner des occasions de se retrouver, de partager », confie un membre du comité.

Des temps forts qui rythment l'année

Parmi les événements les plus attendus, **la Fête de la Pentecôte** se distingue par son ampleur et sa diversité. Concerts, courses cyclistes, fête foraine, vide-greniers, feu d'artifice... L'espace d'un week-end, Chamborêt devient un véritable lieu de fête attirant aussi bien les habitants que les visiteurs des communes voisines.

Une équipe de bénévoles au grand cœur

L'organisation de ces manifestations repose sur une équipe de bénévoles investis, qui donnent de leur temps et de leur énergie sans compter. « Sans eux, rien ne serait

VIE ASSOCIATIVE

possible », souligne le président du Comité Jean Pierre FAURIE. L'association lance régulièrement des appels à volontaires, soulignant que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour aider à monter une scène, servir des repas ou animer une soirée.

Un engagement pour l'avenir

Le Comité des Fêtes de Chamborêt ne compte pas s'arrêter là. Des projets sont en cours pour renouveler les animations, attirer de nouveaux participants et renforcer les liens intergénérationnels. Une ambition commune : faire de Chamborêt un village toujours plus vivant et uni.

Des événements incontournables

Parmi les manifestations phares organisées par le Comité des Fêtes, on retrouve :

La Fête de la Pentecôte : Un événement annuel qui s'est déroulé les 7,8 et 9 juin

2025, avec des animations telles que 2 concerts Red Dingue et les Vikings, fête foiraine, vide-greniers, course cycliste et feu d'artifice en musique offert par la municipalité, créant ainsi une atmosphère festive pour les habitants et les visiteurs.

Repas dansants : Soirées conviviales où les participants peuvent apprécier des plats typiques, comme la tartiflette, tout en profitant d'animations musicales et karaokés, renforçant ainsi le tissu social de la commune. Rendez-vous le samedi 15 novembre 2025 !

Belote : la soirée Belote offre aux participants la chance de remporter divers lots tout en soutenant les activités de l'association.

Un appel à la participation

Le Comité des Fêtes invite tous ceux qui souhaitent s'impliquer à rejoindre leur équipe de bénévoles. Que vous ayez du



temps à consacrer, que vous souhaitiez faire de nouvelles rencontres ou simplement participer aux animations de la commune, votre contribution est la bienvenue.

Contact

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'association, vous pouvez nous contacter au 07 49 35 95 53 ou par mail comitedesfeteschamboret@gmail.com

Judo Club

Rapport sur l'activité de l'association pour l'année écoulée

Le Club propose la pratique du Judo par 3 professeurs diplômé d'État compétiteurs de haut niveau et 1 compétitrices qui commence son stage d'enseignante.

Les cours de judo sont enseignés pour les 41 licenciés dès l'âge de 4 ans le vendredi de 18 h à 19 h, de 8 à 16 ans de 19 h à 20 h 30 Le mardi pour les 8 ans à 14 ans de 18 h à 19 h 30 et un cours de Taïso est effectué de 19 h 30 à 20 h 30 pour les 26 adultes, la saison 2024-2025 des 67 licenciés se termine le 2 juillet.

Tarifs pour la saison 2025 – 2026 : Reprise des cours le 6 septembre 2024

Tarif annuel : 145,00 euros. (Soit 46,00 € pour la licence et 33,00 € pour la cotisation par trimestre).

Manifestations effectuées :

- Arbre de Noël avec une remise de serviette avec le logo du club et de l'AJL 87 à tous les licenciés.
- Marché Gourmand le 1^{er} juin à Saint-Jouvent dont le bénéfice est remis aux judokas partant en stage national.
- Repas annuel du samedi 12 avril (Salle des Fêtes de Saint-Jouvent) a été une bonne réussite très conviviale.
- **Compétitions :** Beaucoup de judokas du Club sur les différentes compétitions. Les Mini-Poussins et Benjamins ont faits de très beaux podiums sur les différents tournois départementaux. Nos 5 com-



pétiteurs poussins font encore de beaux podiums sur le département et la Région, nos cadets s'investissent en arbitrage et commissaire sportif. Tiffen A. sur les compétitions Nationales et Européennes termine sur les podiums et concrétise son classement aux FRANCE. 2 judokates cadettes ayant participées au tournoi par équipe national à Paris ont obtenus leur ceinture noire et vont partir en stage en Croatie au mois d'août

- **remise Grades :** La fin de saison s'est terminée avec une remise des Grades et de trophées offert par notre sponsor SCM et la commune aux judokas ayant participé aux différents stages et compétitions. Une surprise nous a surpris car notre entraîneur principal après 8 ans de bons entraînements et suivis de nos judokas nous quitte pour une progression professionnelle au sein du judo national lui a été proposée.

Merci pour l'investissement et représentation du club sportif de notre président et son épouse auprès de la Ligue pour contribuer à la maintenance de la restauration lors des compétitions.

Le mot du président

Le président remercie tout particulièrement les membres du bureau ainsi que les membres actifs qui s'investissent autant qu'ils le peuvent. C'est une section dynamique et familiale.

Pour terminer il est évident que le club accepte toute personne bénévole désirant s'investir. Il suffit de donner un peu de son temps lors des manifestations.

Pour tous les renseignements vous pouvez contacter les Mairies vous mettant en contact avec un responsable de l'association sportive.

VIE SCOLAIRE

École de Vaulry : départ de Sandra Vignerie



Après 10 belles années à vos côtés, je quitte le RPI Chamborêt-Vaulry.

Merci aux 3 municipalités anciennes et récentes, élus et employés municipaux.

Merci à mes extraordinaires collègues avec qui j'ai travaillé (institut, atsem, aesh).

Merci à cette super association qu'est l'APE de faire vivre ce RPI.

Merci aux différents partenaires : Chantal

et Chloé de la médiathèque, Sébastien de l'espace VTT.

Merci à tous les parents d'élèves.

Merci à mes élèves, quand je vois que certains sont venus à mon pot de départ en conduisant une voiture, je crois qu'il est temps de partir vers d'autres horizons.

Je m'estime chanceuse et repars de chez vous, grandie et heureuse.

Voyage scolaire Vaulry

Les élèves de l'école de Vaulry ont participé à un voyage scolaire avec nuitées à Lathus St Rémy. Au programme cirque, tir à l'arc et poney pour les CE2-CM1 et accrobranche, kayak, via corda et tir à l'arc pour les CM2.

Ce voyage a été financé par les mairies, les parents, l'APE ainsi que la coopérative scolaire. Merci aux bénévoles accompagnatrices (Chantal et Mélodie). Tout était parfait, nous avons passé un séjour inoubliable.

Sandra Vignerie,
Directrice de l'école de Vaulry



École de Chamborêt : la sortie de fin d'année

Les élèves de l'école ont fini l'année avec une sortie à la maison du père Castor à Meuzac vendredi 4 juillet. Le matin, nous avons participé à des jeux en pleine nature (recherche par couleur, forme, labyrinthe...) L'après-midi était consacrée à des activités autour de notre thème de l'année: l'eau. Un atelier scientifique et un littéraire sur les différents états de l'eau.

Une journée bien remplie avant d'entamer les grandes vacances!

